

0908333801

DATE DEPOT : 2009-09-30

NUMERO DE DEPOT : 83338

N° GESTION : 2008B20898

N° SIREN : 508354453

DENOMINATION : LE JOURNAL DU SPORT

ADRESSE : 10 ave de la Grande Armée 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2009/09/15

TYPE D'ACTE : DECISION DU PRESIDENT

NATURE D'ACTE : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

LE JOURNAL DU SPORT  
Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 Euros  
Siège Social : 12 rue d'Oradour sur Glane  
75015 PARIS

508 354 453 R.C.S. PARIS

08810898

08 du 15/9/09

TB MJ

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT  
EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2009

08 au 15/9/09

L'an 2009  
Le 15 septembre

Monsieur Michel MOULIN,  
Président de la société LE JOURNAL DU SPORT, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros  
dont le siège social est 12 rue d'Oradour sur Glane, 75015 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des  
sociétés de Paris sous le numéro 508 354 453,

A pris les décisions suivantes relatives à :

- *Transfert du siège social* ;
- *Modification corrélative des statuts* ;
- *Pouvoirs*.

Conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts prévoyant que « *le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe est décidé par le Président qui est également habilité à modifier corrélativement les statuts.* »

**PREMIERE DECISION**

Le Président décide de transférer le siège social, actuellement fixé 12 rue d'Oradour sur Glane, 75015 PARIS,  
au 10 avenue de la Grande Armée, 75017 PARIS, à compter de ce jour.

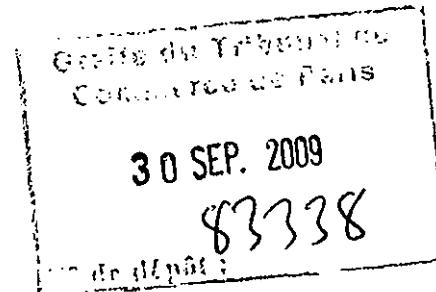
**DEUXIEME DECISION**

En conséquence de la décision ci-avant, l'article 4 des statuts est modifié dont la rédaction est désormais la suivante:

**« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé à Paris (75017), 10 avenue de la Grande Armée. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

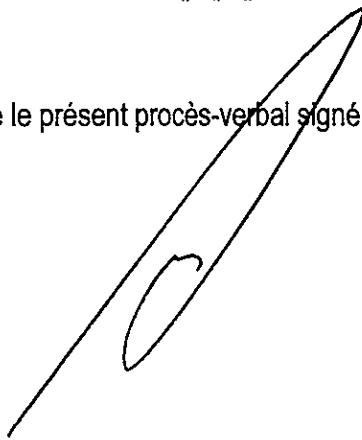


### **TROISIEME DECISION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

\* \* \*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. BERNARD', is written diagonally across the page. It is enclosed within a large, thin-lined oval.